



HAL
open science

Possession et commerce : valeur définie, sens caché et mots codés dans le "Conte du marin"

Martine Yvernault

► **To cite this version:**

Martine Yvernault. Possession et commerce : valeur définie, sens caché et mots codés dans le "Conte du marin". L'articulation langue-littérature dans les textes médiévaux anglais 4, Jun 2005, Nancy, France. pp.107-124. hal-00943929

HAL Id: hal-00943929

<https://unilim.hal.science/hal-00943929v1>

Submitted on 21 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Possession et commerce : valeur définie, sens caché et mots codés dans le « Conte du Marin »

Martine Yvernault
Université de Limoges

After briefly exploring the similitudes between ‘The Franklin’s Tale’ and ‘The Shipman’s Tale’ in which Chaucer provides two specific treatments of contracts involving marriage, domestic laws and economic laws and realities, this paper focuses on ‘The Shipman’s Tale’, on the relation between the domestic and the economic spheres through the analysis of the semantic and lexical deliberate ambiguity of such words and notions as “thing” or “labour” as well as through a reflection on such private and economic transactions as giving, lending, buying, or refunding. This semantic and lexical exploration posits the relation between love, marriage laws and trade laws exposed against the backcloth of a hearty fabliau.

Le « Conte du Marin » fait écho au « Conte du Franklin » pour au moins deux raisons : on retrouve dans les deux histoires le triangle mari-femme-amant, et les intrigues impliquent un serment en forme de contrat à respecter et une somme d’argent qui constitue une dette entre les parties contractantes.

Le « Conte du Franklin » rapporte l’histoire d’Arvéragus et de Doriguène unis par le mariage, s’étant tous deux promis loyauté. Un jour Arvéragus quitte sa Bretagne pour l’Angleterre afin d’acquérir l’honneur par les armes. L’absence de son époux plonge Doriguène dans un profond chagrin quelque peu dissipé par les promenades sur la falaise, les jeux et les danses. Lors de ces divertissements elle rencontre le bel Aurélius, dans un jardin, au mois de mai. Déterminée à préserver toute loyauté envers son époux, Doriguène, bien légèrement, accepte d’aimer Aurélius s’il parvient à faire disparaître les rochers qui hérissent les fonds des côtes de Bretagne. Tâche insurmontable dont seul Hercule pourrait triompher... Mais le bel Aurélius n’est pas Hercule et il se met à dépérir car il sait le contrat impossible. C’était compter sans l’aide du frère qui l’emmène à Orléans rencontrer un universitaire expert en magie qui s’engage à supprimer les récifs, en agissant sur la lune et ses effets, contre mille livres. L’espoir d’Aurélius renaît, entraînant le désespoir de Doriguène qui confie son serment imprudent à son époux de retour

d'Angleterre. L'époux oblige sa femme à respecter son serment, mais Aurélius, devant tant de loyauté, la tient quitte. Il ne reste que la question des mille livres d'or fin dont Aurélius n'a qu'une partie. Il contracte une dette envers le magicien, s'engageant à rembourser par échéances. Devant tant de loyauté, le magicien ne peut faire moins que le chevalier Arvéragus, moins que l'écuyer Aurélius et, à son tour, tient quitte l'écuyer des mille livres.

Le « Conte du Franklin », bâti sur le serment et le contrat, figure le lien qui progressivement va se resserrer autour de plusieurs parties, en cascade d'une certaine façon. Mais de même que la magie, dit-on, peut faire disparaître les récifs des côtes bretonnes, la loyauté permet de défaire, un à un, tous les nœuds contractuels qui obligent les parties.

Cette démarche impliquant lier et délier de manière juste s'oppose radicalement à la construction narrative du « Conte du Marin » dans lequel les parties s'empêtrant dans un emmêlement de contrats sans fin dont les termes instables renvoient à l'unilatéralité, à la dissimulation.

Dans ce conte un marchand demande au moine Jean (tous deux se sont juré fidélité, *Thus been knyht with eterne alliaunce./And ech of hem gan oother for t'assure/Of bretherhed whil that hir lyf may dure*, 40-42)¹ de distraire son épouse pendant qu'il sera à Bruges pour ses affaires. L'épouse doit rembourser cent francs dépensés pour ses toilettes². Le moine promet son aide contre remboursement en nature. Il emprunte les cent francs à l'époux, les donne à l'épouse qui respecte son marché comme on peut l'imaginer. Le moine se garde de rembourser l'époux prêteur, assurant qu'il a déjà remis la somme à l'épouse, ce que confirme l'épouse remerciant son époux de tant de générosité : avec l'argent elle a, dit-elle, acheté les robes indispensables pour maintenir la façade d'un marchand à l'aise, mais elle remboursera avec la même monnaie que celle payée au moine (complicité que le mari naturellement n'apprend pas)³. On le voit, l'investissement et l'endettement construisent un

¹ Citations extraites du *Riverside Chaucer*, ed. Larry D. Benson, Oxford University Press, [1987], 1989.

² Sur l'influence du développement des villes et de l'économie de marché sur la dépense inconsidérée des femmes au Moyen Âge, voir Marjorie McIntosh, *Working Women in English Society, 1300-1620*, Cambridge University Press, 2005, p. 244.

³ David Wallace, *Chaucerian Polity. Absolutist Lineages and Associational Forms in England and Italy*, Stanford University Press, 1997, p. 19, explique qu'à Florence la richesse était lisible sur l'apparence des femmes, fonction que

système en spirale, sans fin, et surtout ambigu puisque le contrat de prêt met en balance, d'un côté, la monnaie et les marchandises évaluées et liées à des échéances fixes, de l'autre, la manipulation de l'emprunt remboursé selon des échéances modifiées, grâce à une monnaie subjective, à la valeur fluctuante et immorale : les charmes du corps. C'est cette instabilité des termes du contrat (vocabulaire juridique, économique, jeux sur les sous-entendus sexuels de ces mêmes lexiques), qui sépare radicalement les deux contes pourtant fondés sur la même problématique : le contrat.

Cette contribution propose de réfléchir aux facettes des problématiques économiques mises en évidence dans le « Conte du Marin », à travers le discours et particulièrement l'ambiguïté lexicale. Je m'attarderai plus particulièrement sur les expressions multiples du travail, sur le commerce au sens public et au sens privé, et sur ce que l'on peut entendre par « bien », « marchandise », « chose/objet ».

L'ambiguïté se vérifie de prime abord par la lecture comparative, le « Conte du Franklin » exploitant la veine chevaleresque et courtoise, respectueuse de mœurs policées, tandis que le « Conte du Marin », bâti sur la même gestion triangulaire du point de vue des personnages, est un fabliau¹ aux ressources convenues et inépuisables car visiblement le mari continuera à prêter à son épouse à fonds perdus, peut-être en pleine connaissance de cause et retirant quelque avantage, peut-être par sagesse (*This marchand saugh ther was no remedie*, 427), ou parce que le moine a encore beaucoup de monnaie de singe à écouler auprès d'un époux si généreux (*The monk putte in the mannes hood an ape*, 440).

les femmes surent décrypter et exploiter. Le « Conte du Marin », inspiré par Boccace, reflète la même prise de conscience de la part de l'épouse.

¹ Chaucer emprunte au *Décameron* de Boccace, à la huitième journée. La Première Nouvelle (traduction dirigée par Christian Bec, Paris, librairie Générale Française, 1994, pp. 608 sq.), décrit la passion de Gulfardo pour Ambruogia, l'épouse d'un riche marchand, Guasparruol. Son amour se change en mépris quand il apprend qu'elle cédera contre deux cents florins. Gulfardo emprunte l'argent à l'époux, les donne à la femme contre ses faveurs mais assure à l'époux, devant sa femme, qu'il a remis les florins ; la femme est dupée. Dans la Deuxième Nouvelle (pp. 611 sq.), un prêtre profite de l'absence d'un mari pour séduire son épouse en la payant de son manteau de prix, ce qu'il regrette ensuite. Il emprunte alors un mortier à la femme, le fait rapporter lorsque le mari est de retour, et réclame son manteau qu'il prétend avoir laissé en gage contre le mortier.

L'ambiguïté qui parcourt tout le « Conte du Marin », comme toujours dans les *Contes de Canterbury*, reflète l'ambiguïté globale d'un ensemble où les textes se répondent et s'opposent fréquemment¹.

Dès le « Prologue Général » similitude et antithèse caractérisent les portraits du Franklin et du marin.

Le Franklin est lié à la terre par profession et son apparence, les attributs qu'il porte, par exemple *a gipser all of silk*[...] *whit as morne milk* (357-358), reflètent aisance et raffinement. La vie du marin, elle, fut faite de voyages et la navigation qui jette dans les tempêtes, mais aussi apprend à affronter les aléas de l'existence, a fait de lui un homme *hardy* [...] *and wys to undertake* (405).

Tous deux sont amateurs de bon vin et de bonne chair, pratiquent la convivialité mais le parallèle s'arrête là car le Franklin propose un lai breton qui prône le respect du serment tandis que le conte dit par le marin traite le serment de la même manière expéditive qu'il traite un adversaire :

If that he faught and hadde the hyer hond,
By water he sente hem hoom to every lond. GP, 399-400

C'est précisément là que réside l'ambiguïté du conte : tout dans le texte repose sur le serment mais pratiquement tous les éléments propres au contrat et à son contexte impliquent une double lecture.

Notre but sera donc aussi d'insister sur le brouillage dans le conte des principes moraux que, selon la philosophie antique et la pensée patristique, l'on devrait respecter dans la transaction ou l'acquisition de biens. Dans le premier chapitre du Livre IV (« Les différentes vertus ») de l'*Éthique à Nicomaque*, Aristote discute du don, de sa nature, et de la générosité² ; ailleurs, dans *Les Politiques*, particulièrement dans le

¹ Voir Peter Dronke et Jill Mann, « Chaucer and the Medieval Latin Poets », in *Geoffrey Chaucer. The Writer and his Background*, ed. Derek Brewer, Cambridge, D. S. Brewer, [1974], 1990, p. 183 : ...the suggestion of the Franklin's Tale that generosity will establish a balanced social harmony is good-humouredly burlesqued in the Shipman's Tale, where the same kind of balanced harmony is established by the exercise of selfishness, turn and turn about.

² Aristote, *Éthique à Nicomaque*, trad. Jean Voilquin, Paris, Garnier Flammarion, 1965, p. 96 : Or la générosité se fait chérir au plus haut prix, car elle rend service à autrui, et c'est bien là l'effet des largesses. Les actions conformes à la vertu sont véritablement belles et exécutées en vue du bien. Aussi l'homme généreux, en donnant, se proposera-t-il le bien et donnera-t-il à bon escient : à ceux à qui il doit donner, en quantité convenable et au moment approprié ; bref, il se

chapitre 9 du Livre I, il traite de l'acquisition juste de biens, du troc, de l'avènement de la monnaie, de l'accroissement des richesses et de leur excès :

Et même ceux qui s'efforcent de mener une vie heureuse recherchent ce qui procure les jouissances physiques, de sorte que, comme celles-ci semblent dépendre de ce qu'on possède, toute leur vie ils la passent <occupés> par l'acquisition de <richesses>...¹

Ces débats se retrouvent dans les textes de saint Augustin, par exemple dans le Livre XI, au chapitre XVI de *La Cité de Dieu*, où il considère la hiérarchie des êtres pour essentiellement discuter la question de la valeur, de l'estimation :

La raison considère ce qui est vrai à la lumière de l'esprit, mais le plaisir considère ce qui est agréable et flatteur pour les sens physiques. Cependant, dans les natures raisonnables, la volonté et l'amour ont tant de poids que, malgré la prééminence des anges sur les hommes selon l'ordre de la nature, les hommes vertueux n'en sont pas moins supérieurs aux mauvais anges, selon la loi de la justice².

À l'image des définitions plurielles fournies par l'étymologie, le « Conte du Marin » donne du travail des représentations diverses qui reflètent ce brouillage. Explicitement, le premier sens du travail rencontré correspond à la description de l'activité du marchand, occupation faite dans la gravité, le soin, la réflexion et la solitude, avec un objectif de production matérialisé par le rapport financier :

The thridde day, this marchant up ariseth,
And on his nedes sadly hym avyseth,
And up into his countour-hous gooth he
To rekene with himself...75-78

Même si cette description en forme de vignette montre la solitude du marchand, son travail ne se conçoit pas par rapport à l'individualité mais par rapport à un ensemble représenté par la corporation (*chapmen*, 235), aux lois, aux obligations qui la régissent. Le marchand n'est pas séparable de la communauté et particulièrement de la ville, non seulement parce que la communauté urbaine implique les confrères et les clients, mais aussi parce que les corporations de marchands ont vite

conformeront à toutes les conditions d'un don judicieux.

¹ Aristote, *Les Politiques*, trad. Pierre Pellegrin, Paris, Garnier Flammarion, 1990, pp. 115 sq., I, 9, 1257-b.

² Saint Augustin, *La Cité de Dieu*, éd. Lucien Jerphagnon, Paris, Gallimard, 2000, p. 447.

perçu que, pour asseoir leur pouvoir économique, il leur fallait absolument être au cœur du gouvernement local, pouvoir régir le travail, influencer sur le marché et la gestion des villes¹. L'activité du marchand n'est que très rarement individuelle : il peut faire appel à des corps de métier divers, doit trouver des fonds, procéder à des achats, s'agrandir soit dans la même ville ou bien ailleurs, voire dans un autre pays, employer des agents, des associés, des convoyeurs, des comptables qui sont souvent de sa famille, mais qui sont souvent aussi des hommes extérieurs rétribués pour protéger et faire fonctionner le négoce. Ces hommes étaient identifiables au moyen de *badges*, de *liveries*, par exemple. L'image du marchand dans sa « loge », ou assis à son « banc » restituée par le conte doit être agrandie pour inclure tout un système, tout un réseau².

Mais le portrait du marchand ne doit pas se limiter à la vignette évoquée ci-dessus. Certaines indications inscrivent bien son activité dans une perspective historique : si la scène du jardin où apparaissent le moine et la femme reflète l'oisiveté et le plaisir associés à ce lieu vestige du tout premier jardin, le texte ne manque pas de références à la réalité économique et particulièrement au temps :

- la femme doit rembourser les cent francs à une date précise (180),
- l'époux mène le foyer au rythme de ses activités ; la nuit est identique au jour, il expédie la messe et le dîner...
- même le moine possède une mesure du temps, *a chilyndre* (206), sorte de cadran solaire portatif³.

¹ Sur ces aspects, en relation avec le « Conte du Marin », voir l'étude d'Elliot Kendall, « The Great Household in the City : *The Shipman's Tale* », in *Chaucer and the City*, ed. Ardis Butterfield, Cambridge, D.S.Brewer, 2006, p.145 sq.

² Le marchand du conte se rend à Bruges avec son apprenti qui ne se contente pas de le suivre, mais le seconde vraiment (*his prentys wel hym gydeth*, 300). Sur ces organisations mises en place, voir, par exemple, Robert Fossier, *Le travail au Moyen Âge*, Hachette Littératures, 2000, pp. 72 sq.

³ Les *Contes* évoquent souvent le temps réel, marqué plus ou moins précisément par le chant du coq (voir « The Nun's Priest's Tale »), par des références plus concrètes aux cloches des églises ou, ici, à des instruments de mesure. Cf. Linne R. Mooney, « The Cock and the Clock : Telling Time in Chaucer's Day », *Studies in the Age of Chaucer* 15, 1993, pp. 91-109. Voir également les études de Fleur Rothschild, « Envisioning Time in the Late Middle Ages : Mechanical Time, Vitreous Time », Caroline Barron, « Telling the Time in Chaucer's London », Helen Cooper, « Timing by Numbers in Chaucer ». Ces contributions prononcées

Le moine, en revanche, place le discours sur un plan différent lorsqu'il utilise le terme *labour* en s'adressant à l'épouse :

“trowe, certes, that oure goode man
hath you **laboured** sith the nyght bigan
that yow were need to resten hastily.” 107-109

Du latin, *labor*, *laboured* pourrait impliquer la peine prise, voire le laboureur, le *plowman* aussi présent dans les *Contes*, à la fois le paysan au sens propre, et le laboureur de Langland dont la vie est un sillon bien droit et un travail qui demande à chacun de « cultiver » sa propre terre, quel que soit le moment où on l'entreprend¹.

Dans la bouche du moine le verbe *laboured* – renforcé par l'expression *in myrthe al nyght a bisy lyf they lede* (318) – prend, bien évidemment un tout autre sens et confirme la double lecture qui doit guider le regard porté sur le marchand et sur le moine. La double lecture rend ainsi compte de la déformation du triangle marchand-femme-moine qui en fait expose deux couples aux vies parallèles : marchand-épouse et moine-épouse.

Si l'on suit cette partition, nous devons donc explorer non pas un sens mais une pluralité de sens, plus ou moins cachés, la dissimulation s'inscrivant dans un enjeu d'obscénité plus ou moins marqué, de mise dans le genre du fabliau. L'étude récente de Nicola Masciandaro, *The Voice of the Hammer. The Meaning of Work in Middle English Literature*², résume parfaitement cette polysémie :

Though both “labour” and “travail” may signify the labor of childbirth (MED, s.vv. “labouren v.,” 3a, “labour n.,” 4b, “travail n.,” 3f, “travailen v.,” 4ae, “travailour n.,c, “travailing ger.,” 3c, OED s.vv. “labour n.,” 6, “labour v.,” I.16, “travail,” I.4), only “labouren” is also found signifying sexual intercourse (MED, s.v. “labouren v.,” 1a, 4c [...]). The suitability of “labouren” for such euphemistic use is a function both of its transitive senses “to spend labour upon” and “to impose labour upon” (OED, s.v. “labour v.,” I.1 and I.9a; MED, s.v. “labouren v.,” 4c, 5) – from the male perspective here represented the sexual act is both an exertion and the causing of the female to undergo exertion – and its agricultural associations³.

lors de la London Chaucer Conference, *Chaucer and Time*, 19-20 avril 2007, réunies par Alcuin Blamires, sont à paraître.

¹ Matthieu, Parabole des ouvriers envoyés à la vigne, 20 : 16.

² University of Notre Dame, 2006.

³ *Op. cit.*, p. 154 n. 43.

On voit par conséquent que dans le texte des logiques idéologiques sont mises en concurrence à travers, en particulier, le détournement d'images symboliques. Ainsi aux vers 287-288 :

“But o thyng is, ye knowe it wel ynogh
of chapmen, that hir moneie is hir plogh. 287-288

L'image symbolique de la charrue et du labour qui apparaît dans la toute première vision de *Piers Plowman* en opposition à la recherche des biens terrestres, est totalement occultée au profit du sens littéral et matériel de *plogh*. L'optique strictement pragmatique est, dans ces vers, renforcée par l'avertissement du marchand – la condition selon laquelle le prêt peut être consenti – exprimé par *But o thyng* et la syntaxe précise et directe : *hir moneie is hir plogh*.

Le sens de *plogh* sur lequel le conte insiste confirme, si besoin était, que nous sommes dans le monde des choses ayant une valeur littérale et marchande et, en examinant de plus près l'image du corps telle qu'elle nous est présentée ainsi que l'usage du terme *thyng*, une définition de la marchandise apparaîtra plus précisément.

Dès le début du conte le moine, qui devrait s'occuper des propriétés de sa communauté, est absorbé par une tout autre fonction. Fréquemment invité chez le marchand, il pourvoit à tous les besoins de la maisonnée qui ressortissent au plaisir :

Free was daun John, and manly of dispence,
As in that hous, and ful of diligence
To doon plesaunce, and also greet costage.
He noght forgat to yeve the leeste page
In al that hous; but after hir degree,
He yaf the lord, and sitthe al his meynee,
Whan that he cam, som manere honest thing,
For which they were glad of his coming... 43-50

Il ravitaille, soigne le corps, le fait prospérer (*With hym broghte he a jubbe of malvesye, / And eek another ful of fyn vernage, / And volatyl...*, 70-72). Le narrateur met de toute évidence l'accent sur ce rôle nourricier en comparant la maisonnée à des oiseaux ragailardis à l'arrivée du moine, lui-même comparé au soleil levant (50-51).

Jamais cependant le conte ne perd de vue que l'histoire se déroule dans un monde régi par des lois économiques, et particulièrement par la loi de l'offre et de la demande. Le moine est utile d'un point de vue économique, même s'il malmène la moralité et le lien conjugal, car il comble le manque ; il apparaît lorsque l'époux est absent ou enfermé

dans son office occupé à faire ses comptes¹, il donne alors que le marchand gère l'argent et le retient ou sait le placer. Presque comme dans un théâtre de marionnettes, le moine pointe son nez dès que le mari part en voyage :

...Whan youre housbonde is to Flaundes fare,
I wol delyvere yow out of this care...199-200.

D'une certaine façon, le moine est le double inverse du marchand, il est l'inévitable produit grotesque d'une satire qui, si elle ne cautionne pas les agissements de l'épouse et du moine, s'en prend à l'homme qui s'enferme dans ses activités qu'il s'agisse de comptabilité chiffrée ou de comptage de vers car nous pouvons sans doute rapprocher le marchand et le poète comme le suggère Ann Astell :

The parallel between the merchant, sequestered with his books in the counting house, and the poet, locked in the tower with his, must have been especially acute for Chaucer—himself both a poet and and an accountant, in fact, the Controller of Customs. Indeed, the tale, in its emphasis on the verbal and monetary financing of a pleasant, bourgeois façade, evokes the same archetypal pattern of associations that make Mercury the god of trade and the master of eloquence, linked to both the commerce of goods and the flow of words, profit and poetry, lucre and lies, fiscal increase and verbal “amplification”².

Pendant on se tromperait si l'on pensait que cette débauche d'énergie chez le moine trahit sa générosité désintéressée. Le don de nourriture et de vins en abondance place le corps au centre d'un système d'acquisition très ambigu qui en fait une véritable marchandise.

De prime abord, la prise en compte du corps n'est pas ambiguë même si le moine et l'épouse concluent ainsi leur pacte :

Thus been they sworn, and heereupon they kiste...141

Au Moyen Âge, certains gestes, certaines attitudes marquent, par exemple, la reconnaissance, l'accord. Le baiser, l'accolade, souvent

¹ Les comptes sont parmi les occupations les plus prenantes des marchands. Les développements de l'activité économique dans l'Europe médiévale firent du livre de comptes, de sa tenue, de la gestion de l'inventaire, des échéances et du crédit, des relations avec les banquiers et les usuriers, des tâches qui se systématisèrent. (Voir Jean Favier, *De l'or et des épices. Naissance de l'homme d'affaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1987, chapitre XIV, « Compter »).

² Ann W. Astell, « Chaucer's 'Literature Group' and the Medieval Causes of Books », *English Literary History*, Summer 1992, 59 (2), p. 274.

présents dans les romances français, font partie de ce langage du corps¹. Les gestes, le baiser en particulier, peuvent traduire la pacification, la réconciliation (voir la fin du *Pardoner's Tale*), mais ce sont là des attitudes rituelles, publiques. S'agissant d'une femme, et donné en privé, le baiser a une implication sensuelle, voire érotique². L'ambiguïté s'installe dès lors que se multiplient, sans témoins, les assauts du moine : *caughte hire by the flankes* (202), *hire embraceth harde, and kiste hire ofte* (203). Le baiser ne s'inscrit plus dans un rituel social mais doit s'analyser dans toute sa littéralité et il représente le dernier stade d'une démarche d'intrusion dans l'espace privé du marchand : conquérir l'épouse au centre du foyer et connue, voire admirée de la clientèle. La progression spatiale rend ainsi compte de l'appropriation, de l'investissement du corps conçu comme un bien convoité, comme un territoire auquel le Moine accède en transgressant la frontière domestique, comme une monnaie de paiement ou de remboursement, donnant-donnant, ainsi que le suggère le glissement sémantique de *frankes* à *flankes* (201-202).

Ainsi passe-t-on de la monnaie légale du marchand à la monnaie en nature clandestine jusqu'à la monnaie de singe restituée en anglais par une expression : *The monk putte in the mannes hood an ape* (440).

Voyons maintenant un autre aspect sémantique, l'usage du terme *thyng*. Au début du conte, *thyng* renvoie simplement au don, au cadeau :

He yaf the lord, and sitthe al his meynee,
Whan that he cam, som manere honest **thyng**...48-49

Bien évidemment, *thyng* implique l'ambiguïté du don puisque le cadeau respecte la hiérarchie des destinataires (*after hir degree*, 47), et s'apparente à un passeport, à une clé (ouvrant alors que le marchand tient ses biens sous clé), presque une formule magique, créant des réflexes et une attente chez les receveurs :

For which they were as glad of his coming
As fowel is fayn whan that the sonne up riseth. 50-51

On remarquera plus loin (209) la comparaison de l'épouse avec une pie qui a obtenu l'objet de sa convoitise, tandis que l'époux se voit associé à un perroquet (369)³. En d'autres termes *thyng* renvoie bien à un objet

¹ Cf. J. A. Burrow, *Gestures and Looks in Medieval Narrative*, Cambridge University Press, 2002, chapitre 2, « Gestures ».

² Burrow, *op. cit.*, p. 55.

³ Jacques Voisenet (Bêtes et hommes dans le monde médiéval. Le bestiaire des

mais sa matérialité est détournée et mise au service de la manipulation. L'objet s'inscrit dans une forme d'achat sans définition économique et peut correspondre à divers aspects de la matérialité : *thyng* peut se référer à une chose, à une situation, au contexte, à l'acte permettant la transition, l'accès. Ainsi, au vers 91, *thynges* signifie les dévotions, les textes religieux prétextes à la déambulation matinale du moine qui attire l'épouse dans le jardin. Utilisé pour décrire la prière, *thynges* réifie le spirituel, place le religieux sur un plan utilitaire comme cela est confirmé par le serment de confidentialité que jure le moine sur son bréviaire (131), ce *portehors* devenant le pierre de touche corrompue d'un discours ambivalent et manipulateur. À partir de là, *thyng*, comme dans le serment *Ne shal I nevere [...] / Biwreye a word of thyng that ye me telle* (137-138) devient un élément d'une métalangue crapuleuse, signifiant connivence¹, opacité, complicité. *Thyng* n'est alors plus un passeport mais un passe-partout sémantique dans un discours de la dissimulation codé fait à la fois d'intelligence et de dissimulation.

Après le serment juré associant le moine et la femme, le terme *thyng* (que le marchand n'utilise qu'une fois pour signifier au moine la condition de son prêt, 287), traduit le lien secret qui les unit et renvoie au registre non pas de l'économie de marché, mais à celui de l'économie domestique. Ainsi les *thynges sixe* énumérées par l'épouse (174 sv.) définissent le produit (c'est-à-dire le mari) idéal : *hardy / wise / riche / free / buxom / fressh abedde*. L'homme idéal pour un foyer est présenté comme un bien (au sens économique) de même que l'accès à l'épouse est subordonné à un prêt supposé couvrir l'achat de bêtes (272-273). Commerce et sexualité sont mis sur le même plan.

clercs du V^{ème} au XII^{ème} siècle, Brepols, 2000, p. 124), explique que le perroquet n'a pas particulièrement inspiré les moralistes du Haut Moyen Âge, mais reprenant les *Etymologiae seu origines* d'Isidore de Séville ainsi que le *De rerum naturis* de Raban Maur, il donne tout un paragraphe sur la pie (p. 128) : La pie (*pica*) se caractérise aussi par son bavardage incessant. Elle est associée phonétiquement au pivert (*picus*), cet oiseau augural qui niche dans les arbres, bien qu'il ne soit pas de la même famille (celle des pics et non des corbeaux) et de la même couleur sombre. Cependant, Raban Maur leur reconnaît le même défaut, puisque, tout comme pour les choucas, le son de sa voix symbolise les propos des hérétiques et des philosophes.

¹ Le secret douteux et l'usage de signes et de codes apparaissent d'autant mieux si l'on souligne l'étymologie de « connivence » : XVI^{ème} ; bas lat. « *conniventia* », de « *connivere* » « *cligner* » des yeux (Petit Robert, p. 368).

Par conséquent, *thyng* est un terme au sens à la fois précis (le prêt sollicité par le moine), et vague, fluctuant, impliquant une complicité potentiellement dangereuse pour l'une des parties (cf. *lat this thyng be secree*, 277). Au fil du conte, *thyng* se transforme en un terme générique, signifiant la totalité des biens matériels (216-217), le comptage des biens matériels sans doute quelque peu dérisoires, même pour le moine jouisseur qui, lui, compte le temps qui passe à l'aide de son *chilyndre*. Enfin, progressivement, *thyng*, *thynges* disparaissent au profit du terme *tokenes*, la chose/preuve compromettante (359) que le moine peut toujours opposer à l'épouse, c'est-à-dire à la fois l'argent en espèces sonnantes et trébuchantes et son expression, sa conversion sexuelle (390)¹.

Si l'on suit cette approche sémantique, il convient, de la même façon, de souligner la nécessaire dichotomie de la définition du commerce dans le « Conte du Marin ».

Définir le commerce implique, me semble-t-il, par rapport à l'histoire du « Conte du Marin », de définir le commerçant. Le conte commence ainsi :

A marchant whilom dwelled at Seint-Denys,
That riche was, for which men helde hym wys. 1-2

Le marchand est un homme vivant dans une communauté urbaine, possédant du bien en quantité suffisante pour pouvoir s'attirer la considération des membres de cette communauté. Le terme *wys* cependant, qu'André Crépin traduit justement par « sage »², pose problème et établit l'ambiguïté d'entrée de jeu : à quoi renvoie-t-il dans la mesure où on le trouve aussi pour décrire le Marin dans le « Prologue Général » (*Hardy he was and wys to undertake*, 405 ; précisément ces qualités qui font partie des *thynges sixe* dans le portrait de l'époux idéal dressé par la femme... sauf que le Marin n'est pas réputé pour sa tempérance !). Le sens de *wys* contiendrait-il quelque ironie ?

¹ *Token*, dans le dictionnaire (par exemple *The Concise Oxford Dictionary*, p.1363) recouvre d'ailleurs une multiplicité de sens objectifs et subjectifs.

² P. 405 de sa traduction parue aux Éditions Gallimard en 2000. Annie Lancri souligne fort justement, qu'étymologiquement, *wys* est lié au savoir d'expérience, acquis par la vision, parce que l'on est témoin. Cette remarque, dont je la remercie ici, renforce l'ambiguïté de l'expérience du marchand qui sait beaucoup de choses en matière économique, mais ne voit pas ce qui se passe en ses murs.

Autre question : aux vers 3 et 4, le conte décrit ainsi son épouse :

A wyf he hadde of excellent beautee
And compaignable and revelous was she...

Étrange association faisant penser à un diptyque qui met en relief un glissement sémantique de *wys* à *wyf*, lourd de sous-entendus. Nous avons là une association en forme d'ekphrasis évoquant les portraits bien connus représentant le marchand (ou le banquier) en compagnie de son épouse¹.

Enfin, le verbe *hadde* peut, lui aussi, poser problème dans la mesure où il suggère naturellement le lien du mariage mais prend une valeur particulière dans un contexte explicitement mercantile. *Hadde* insiste, dès le début, sur la possession, sur le commerce, sur la relation aux autres, la transaction sociale, confirmés par les termes *compaignable*, *revelous* et *greet repair* (21) ; derrière tous ces termes se profile le monde des marchandises, des biens comptables, la femme belle étant un gage de valeur autant économique qu'esthétique et attirant les chalands vers le foyer du marchand. Lorsque les agissements de l'épouse deviennent clairs, on pense inévitablement à l'étymologie *prostituere*, « placer devant, exposer aux yeux »² et l'on s'interroge sur la définition de la valeur (cf. *dispenche*, *worth*, 5-6).

Le début du conte met ainsi en relation le commerce au sens économique et d'autres formes de commerce plus privées, l'un étant sans doute au service de l'autre puisque l'argent du négoce permet de garantir les signes extérieurs du commerce social (*clothe*, *arraye*, 12) et le règles économiques entrant souvent en conflit avec l'instabilité des « règles » du commerce social :

And if that he noght may [paye] ...
Thanne moot another payen for oure cost... 15-18

Un autre aspect de la définition du commerce concerne le rôle joué par l'espace. Conventionnellement le commerce s'effectue dans des lieux précis. Les vers 25 à 42 traduisent un resserrement de l'espace, *village*, *hous*, grâce à la focalisation qui miniaturise, implique l'intimité des liens humains, crée la promiscuité et prépare l'inévitable intrusion du

¹ On pense par exemple au tableau de Jan van Eyck (de 1434, donc postérieur à notre texte), ayant pour sujet le mariage de Giovanni Arnolfini, marchand italien de Bruges ; citons aussi le tableau (lui aussi très postérieur, de 1514), de Quentin Massys, « Le banquier et sa femme ».

² Dictionnaire latin-français Gaffiot, p. 1264.

moine, hors de sa clôture et jouissant du libre accès à la demeure et à ses occupants. Ainsi décrite la maison est le lieu du commerce social, du don, de l'abondance et de la satisfaction du corps (*a worthy hous*, 20); les biens distribués sont donnés, non pas vendus, mais la tradition de générosité transforme l'espace privé en un espace ouvert et public.

Le moine se pose ainsi en briseur de limite et de règle, peut-être de sa propre règle monastique, en tout cas il manipule savamment la règle économique. Il a licence de son abbé pour aller faire des inspections des monastères lointains (*to seen hir graunges and hire bernes wyde*, 66), il peut sortir et voyager (*out for to ryde*, 65), permission qui souligne le déséquilibre entre la vie intérieure (quel qu'en soit le sens), et la vie à l'extérieur, et l'anarchie de ses pratiques économiques : au lieu de contrôler les biens et les bénéfices préservés (comme le suggère l'image de la grange, dans son acception réelle et symbolique), il dépense, fait sortir les subsides (*manly of dispence*, 43, *greet costage*, 45), pour mieux pénétrer le foyer du marchand.

Le conte décrit la corruption du cycle économique car l'argent ne circule pas afin d'obtenir une marchandise évaluée, mais un « bien » qui ne peut être étalonné (*to doon plesauce*, 45). Le moine est ainsi associé au plaisir et au divertissement, non au travail mais au jeu, c'est sa « fonction » chez le marchand :

...he [daun John] sholde come to Seint-Denys to pleye
With hym and qith his wyf a day or tweye. 59-60

En revanche, même si le marchand fait circuler les biens, il circule et voyage pour des raisons exclusivement commerciales (56); contrairement au moine, il recherche la solitude pour clarifier ses affaires. Le passage 75-88 dépeint la scène conventionnelle de la comptabilité dans un espace isolé, dans les étages, imbriqué (*countour-hous*) signalant le lieu dans le lieu, en d'autres termes un espace ayant le même aspect et la même fonction qu'un coffre-fort. Le bureau du marchand suppose la solitude délibérée : c'est le lieu de la règle mathématique, des chiffres, où l'on recherche l'équilibre des comptes-la « balance ». Meublé spécifiquement (*countyng-bord*), ce lieu à l'écart, destiné à la fructification, est garanti par des frontières (*ful faste his countour-dore he shette*, 85). Enfin, dans le conte, ce lieu est lié au secret (86-88).

En agissant ainsi le marchand se dérobe surtout à ses devoirs conjugaux, il crée la frustration qui s'oppose à la fructification et, d'une

certain façon, la comptabilité devient presque une activité érotique se substituant au devoir conjugal et s'accomplissant dans un espace bouclé que les auditeurs-lecteurs imaginent plus qu'ils ne la voient, poussés par le voyeurisme qui caractérise souvent le fabliau.

Je renvoie à l'étude de Sylvain Floc'h, « Secret et confinement : de la cellule à l'enceinte »¹ dans laquelle l'auteur rappelle la symbolique attachée aux lieux où l'on engrange :

La fascination pour les vieux coffres dans les greniers participe d'un privilège accordé à la symbolique céréalière, où la prévision permet aux humains de maîtriser le temps, en se soustrayant aux aléas de la faim et du manque. En véritables substituts utérins, les coffres ensilent le blé et mettent au secret les richesses destinées à fructifier, pariant ainsi sur une économie du salut.

Dans notre conte, au contraire, au retrait, à l'ombre s'oppose le jardin où le moine et la femme se rencontrent, tout aussi secret, d'une certaine façon, mais ouvert.

Paradoxalement le « commerce » entre eux s'effectue en plein jour, au matin. Mais le jardin est un lieu chargé d'ambiguïté. L'épouse s'y rend discrètement, en compagnie d'une petite suivante soumise. Cette discrétion est en accord avec l'atmosphère du jardin médiéval qui autorise les rapports que l'on souhaite soustraire aux regards curieux : si l'on courtise dans le jardin, au printemps, à la belle saison, c'est autant pour respecter la tradition que dans l'espoir secret d'échapper à l'espace privé intérieur, en fait un espace très public². Le jardin est un lieu fermé, à l'écart, mais il n'est aucunement comparable à l'office hermétique où le marchand effectue seul sa comptabilité. Défini comme *conclusus, amoenus*, le jardin médiéval se présente souvent comme un écho des bonheurs perdus du jardin des origines, un espace privilégié pour la poésie, le chant, la musique, l'oisiveté, propice aux projets du cœur et à la discrétion amoureuse³. Sylvain Floc'h, cité ci-dessus, explique encore que même dans le jardin des cloîtres des « images d'intimité matricielle

¹ In *Le secret*, études réunies et présentées par Bernadette Bertrandias, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 1999, p. 133.

² Voir Georges Duby, ed., *Revelations of the Medieval World*, trans. Arthur Goldhammer, vol. II, *A History of Private Life*, eds. Philippe Ariès, Georges Duby, Cambridge, Mass.: Belknap Press, 1988 ; A. C. Spearing, *The Medieval Poet as Voyeur*, Cambridge University Press, 1993, pp. 19-21.

³ Cf. pour ses développements et surtout ses illustrations, Michael Camille, *L'art de l'amour au Moyen Âge*, Könemann, 2000, chapitre 3, « Les lieux de l'amour », pp.72 sq.

[...] alimentent la symbolique alchimique, digestive et gènesique, dont s'inspirent maintes traditions initiatiques. La Beauté de la Vie ne réside-t-elle pas dans la promesse de plénitude en germe dans la fleur en passe d'éclore...¹ »

Il convient, dans le cadre d'un fabliau, de nuancer l'effusion poétique, mais malgré tout, même dans le « Conte du Marin », comme un double ironique au déplacement à Bruges, le jardin est un lieu qui propose une forme de voyage, d'une nature particulière : contrastant avec le trajet motivé, limité avec précision dans le temps, vers une destination géographiquement identifiable, le jardin prête ses alcôves de verdure à un voyage imaginaire, et ici au « transport immobile » imagé par les cent pas (90) du moine guettant la belle et par le trajet si bref de l'épouse de la maison au jardin qui l'emmène vers un ailleurs du désir intéressé plus lointain, d'une certaine manière, que le parcours de Saint Denis à Bruges.

Cependant, même empreint de poésie, le jardin traduit un mode commercial anomique (échange de mots, de propositions, de plaintes conjugales sans fin), par rapport à la pratique réglée du marchand bien organisé, qui s'appuie sur un apprenti, parle peu, sait où il va, pour combien de temps car son temps est, comme ses biens, compté².

Et pourtant, malgré son expérience, le marchand se fait posséder. Comment expliquer ce détournement de la possession que l'on aurait tendance à définir de manière strictement économique dans un contexte narratif lié au monde du négoce ?

Nous avons suggéré que le marchand agissait avec méthode et précision. Pourtant le texte est constamment instable parce que les paramètres du discours ne sont pas clairs, plus exactement chaque partie utilise les mêmes termes relatifs au commerce, aux marchandises, au travail, aux affaires, mais avec une grille de lecture différente. On notera, par exemple, les lieux de paiement de la dette : le lit pour l'épouse, et pour la marchand le banc/bench (terme dont l'étymologie renvoyait initialement au banc, puis a signifié le comptoir pour le change, pour enfin donner la banque). Un autre exemple de superposition sémantique que l'on peut suggérer se trouve au vers 415 :

I am youre wyf ; score it upon my taille...

¹ *Op. cit.*, p. 132.

² E. Kendall (*op. cit.*, pp. 152-153.) expose très clairement l'opposition des deux modes de discours et de comportement.

L'expression *score it upon my taille* est riche de sens ambigus car elle renvoie à la dette, à son inscription matérielle puisque « tally » se définit ainsi : *piece of wood scored across with notches for the items of an account & then split into halves of which each party kept one*¹. Le terme est issu de l'ancien français *taille* correspondant à la redevance payée au seigneur ainsi qu'à la mesure du corps debout². En rapport avec le *fâbliau*, on ne peut qu'être intéressé par une définition qui montre que la mesure d'une dette et son inscription sont étymologiquement liées à la mesure du corps humain qui justement, dans le « Conte du Marin », est un moyen de conversion de l'argent prêté en valeur en nature.

La superposition des sens brouille les définitions³, fait du corps un espace de transaction, du lit un comptoir (424), confond les limites professionnelles et domestiques et aboutit à l'indéfinition de la propriété, ambiguïté fort bien sous-entendue par les paroles d'adieu du moine :

Grete wel **oure** dame... 363

D'une certaine façon, l'immoralité n'est-elle pas morale car, enfin, le marchand ne vit que pour son commerce au risque de disparaître (225 sv.) tandis que le moine et l'épouse se servent des commodités économiques pour jouir de la vie ? Question de point de vue... car nous avons bien d'un côté « otium » / *plesaunce*, de l'autre « utilitas » / le commerce, « negotium/nec, otium » :

Now gooth this marchant faste and bisily
 Aboute his need, and byeth and creaunceth.
 He neither pleyeth at the dees ne daunceth... 302-304

Enfin, à cette ambiguïté vient s'ajouter l'absence de visibilité car les contrats qui lient le marchand et la femme au moine sont scellés par le secret, il n'y a pas de témoin(s) :

...no wight in the toun,
 Hath of daun John right no suspecioun. 321-322

¹ *The Concise Oxford Dictionary*, p. 1321.

² J. Favier, *op. cit.*, p. 324, explique que certains métiers comme les boulangers avaient fréquemment recours à la taille dont l'usage perdura en France jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Ce système était simple, rapide et ne reposait sur aucun système d'écriture complexe que ne possédaient pas forcément l'artisan ou le marchand en question.

³ Sur cet aspect, voir l'ouvrage récent de Liana Farber, *An Anatomy of Trade in Medieval Writing. Value, Consent, and community*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2006, p. 69.

No wight in al this world wiste of this loone... 295

Pas de trace visible, l'argent circule de manière si clandestine qu'il perd sa valeur de référence et renvoie autant au réel qu'à ses contreparties en nature et aux arrangements illégaux.

Sous l'apparence d'un fabliau alerte, le conte reflète ainsi des réalités sociales comme le lien entre le mariage, la sexualité et le commerce¹.

Certes l'éthique, y compris l'éthique économique, est malmenée, mais² on ne peut reprocher au conte dit par le marin de ne pas donner du commerce médiéval une image réaliste car, de toute évidence, le moine tout en pratiquant « otium » est un expert en matière de négoce.

¹ Voir Lillian M. Bisson, *Chaucer and the Late Medieval World*, Macmillan, 1998, pp. 184-185 ; M. McIntosh, *op. cit.*, pp. 75 sq.

² E. Kendall, p. 148.